



j'ai déclaré ne rien savoir, j'ai mtn envie de parler

Par fahg17, le 17/11/2021 à 15:52

Bonjour

Je suis dans une classe où il y a une affaire de droit à l'image. Des photos de professeurs ont été partagées dans un groupe fermé sur snapchat. Ces photos ont été découvertes car quelqu'un dans la classe a dénoncé. 12 personnes ont envoyé des photos et j'en fait partie.

Les personnes de la classe qui n'ont rien envoyé ont été convoquées pour témoigner à la gendarmerie. Les personnes suspectées seront convoquée dans le futur. L'affaire est donc portée au niveau judiciaire, car les professeurs concernés ont porté plainte.

J'ai fait un témoignage écrit où je disais ne pas savoir qui avait envoyé des photos. J'ai appris aujourd'hui que j'étais convoquée en conseil de discipline ainsi que seulement quatre personnes de la classe alors que je le rapelle nous sommes douze à avoir envoyé des photos.

L'établissement ne dispose d'aucune preuve, juste des témoignages des élèves. Je trouve ça injuste que je soies sanctionnée alors que les autres non. Quand j'ai demandé à ma cpe pourquoi nous n'étions que quatre elle m'a dit que nos noms ressortaient plus que les autres. Je rapelle qu'ils n'ont aucune preuve. J'ai donc envie de dénoncer mes camarades, (j'ai des preuves)

mais est ce que au niveau pénal, je serais sanctionnée pour non dénonciation parce que j'avais dit avant que je ne savais pas qui avait envoyé ? Est ce que j'ai le droit de dire que j'ai une éthique personnelle ? Ou est ce que je vais être sanctionnée car j'avais déclaré plus tot que je ne savais rien ?

Merci d'avance.

Par marouil, le 17/11/2021 à 16:06

Bonjour

si vous etes mineur/e, je vous recommande de vous faire assister par parent ou autre adulte avant de reconnaitre ou de dire quoi que ce soit. En matiere judiciaire/enquete gendarmerie

ou disciplinaire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1396>

Bonne chance et faites attention la prochaine fois.

Par **Louxor_91**, le **17/11/2021** à **20:35**

Bonjour,

et pour votre défense oubliez l'argument de l'éthique personnelle !